



## Ma voisine fait trop de bruit avec l'aspirateur

Par **Elisanches**, le **01/09/2020** à **08:48**

Bonjour

Ma voisine passe l'aspirateur tous les jours à partir de 8h des fois plus tôt.  
Le bruit est tellement fort qu'on dirait qu'elle passe l'aspirateur chez moi. D'ailleurs des fois les voisins font des travaux soit très tard la nuit soit très tôt le matin.

Est ce que j'ai droit de porter plainte ?

Par **Visiteur**, le **01/09/2020** à **10:11**

Bon,jour

😊.. Avez vous regardé le site de la commune, qui précise en général la réglementation locale éventuelle. En général, les jours ouvrables (du lundi au vendredi) : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 ; le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ; le dimanche et jours fériés : de 10 h à 12 h.

Par **youris**, le **01/09/2020** à **20:39**

bonjour,

pour déposer une plainte, il faut une infraction pénale qui n'existe pas dans votre cas.

salutations